

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le  
5 octobre 2023**

**Présidence : M. Ludovic Longchamp**

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 671/23 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que présenté

Article deux : d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) pour approbation.

Ainsi délibéré en séance du 5 octobre 2023.

Le Président :

  
Ludovic Longchamp



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich